

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÉS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-012

OBJET : FESTIVAL CINÉ-MOTION 2022-2023 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CINÉMA D'ANIMATION (AFCA)

DÉLIBÉRATION : 2023-012  
SERVICE : DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : FESTIVAL CINÉ-MOTION 2022-2023 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CINÉMA D'ANIMATION (AFCA)

**RAPPORTEUR : Laurent FOUILLOUX**

La Ville de Saint-Herblain, via sa Maison des Arts, organise la 3<sup>e</sup> édition de Ciné-motion, festival international du film d'animation amateur en stop-motion.

La mission de la Maison des Arts consiste à favoriser l'accès à la culture par la pratique artistique dans les domaines de la musique, des arts plastiques et des arts numériques. Le décroisement des disciplines étant encouragé, le stop-motion, discipline autant plastique que numérique, s'y pratique depuis 2011 au travers d'ateliers, de stages et de temps de médiation organisés tout au long de l'année.

Après deux éditions à succès en 2018-2019 et 2020-2021, la Ville relance « Ciné-motion », festival international du film d'animation amateur en stop-motion, avec une 3<sup>e</sup> édition qui a débuté le 13 mai 2022 par l'appel à concourir et qui s'achèvera le 13 mai 2023 par la projection des courts-métrages en compétition et les remises de prix au cinéma Lutétia.

Plusieurs objectifs se poursuivent pour cette nouvelle édition :

- se tourner vers de nouveaux publics,
- faciliter l'accès à la pratique artistique autour du numérique, notamment sur le temps scolaire en impliquant des élèves Herblinois dans le cadre des parcours artistiques et culturels,
- impliquer et faire monter en compétence les acteurs locaux dans cette pratique,
- organiser ce festival en partenariat avec les différents acteurs du territoire dont le Cinéma Lutétia.

Les aspects créatifs et pédagogiques sont également très importants et ce festival, qui prend la forme d'un concours, se propose de récompenser les meilleurs réalisateurs de films d'animation en stop-motion. L'inscription se fait par le réalisateur ou son représentant légal, via la plateforme d'inscriptions de courts-métrages : Filmfest Plateform. À l'occasion de cette troisième édition, le jury attribuera également un prix au meilleur film réalisé par des réalisateurs Herblinois.

Ce concours est proposé à cinq catégories de participants :

- moins de 11 ans,
- de 11 à 16 ans,
- plus de 16 ans,
- films réalisés en famille ou films inter-âges,
- étudiants spécialisés en école supérieure de cinéma ou film d'animation.

À des fins de veille, de promotion et de communication du festival Ciné-motion et des actions que la Ville mène autour de la pratique du stop-motion, il est décidé d'adhérer à l'AFCA, Association Française du Cinéma d'Animation.

En détails, adhérer à l'AFCA, c'est :

- contribuer au travail de veille permanente sur les évolutions et les problématiques de la filière ainsi qu'au développement du secteur et à la mise en réseau de ses acteurs ;
- accéder gratuitement au centre de ressources (vidéothèque sur place : plus de 7000 titres, documentation, archives de la Lettre de l'AFCA) ;
- bénéficier d'un rendez-vous d'accompagnement ;
- recevoir la newsletter mensuelle ;

- profiter d'invitations ou de tarifs préférentiels sur les événements AFCA et ceux des partenaires.

De surcroît, le festival Ciné-motion projette de nouer un nouveau partenariat avec le Festival d'Animation de Rennes organisé par l'AFCA. La première expression de cette coopération se manifestera dès cette année par des échanges et des diffusions de films issus de nos festivals respectifs.

Le montant de cette adhésion est de 90 € pour l'année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'adhésion à l'Association Française du Cinéma d'Animation (AFCA) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture à la signer ;
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au budget de la ville, imputation 6281 311 41036 exercice 2023

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09/02/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09/02/2023